

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 août 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 août 2021 à 14 h, par visioconférence, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M <sup>me</sup>	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Est absent :

M.	Charles Breton	Tadoussac
----	----------------	-----------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation de procès-verbaux :
  - 3.1. Séance ordinaire du 15 juin 2021;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 30 juin 2021;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Administration de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord - coûts de gestion 2021-2022;
6. Aménagement du territoire :
  - 6.1. Approbation du Règlement 2021-295 de la Ville de Forestville;
  - 6.2. Approbation du Règlement 2021-003 de la Municipalité de Colombier;
  - 6.3. Demande de prolongation pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé;

- 6.4. Recommandation à la CPTAQ - dossier 432775;
7. Développement économique et social :
  - 7.1. Avenant 6 au Contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - autorisation de signature;
  - 7.2. Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption d'un projet :
    - 7.2.1. Société de développement de Sacré-Cœur;
  - 7.3. Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - adoption d'un projet :
    - 7.3.1. Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan;
  - 7.4. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) - adoption d'un projet :
    - 7.4.1. L'abri Côtier;
8. Évaluation foncière - report du dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur, Colombier et du TNO Lac-au-Brochet;
9. Ressources humaines :
  - 9.1. Embauche d'un adjoint administratif;
  - 9.2. Embauche d'un conseiller en solutions TI;
10. Correspondance :
  - 10.1. Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales - appui à la MRC de Brome-Missisquoi;
  - 10.2. Pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux - appui à la MRC de Brome-Missisquoi;
  - 10.3. Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux - appui à la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier;
11. Gestion financière :
  - 11.1. Adoption du rapport des déboursés;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

Puisqu'il n'est pas possible de se réunir dans la salle du conseil en raison du non-respect des directives de distanciation physique actuelles énoncées par la Direction de la santé publique, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence. La séance est enregistrée et diffusée sur le site Internet de la MRC.

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-08-249

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 12. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2021-08-250

***Approbation du procès-verbal  
de la séance ordinaire du 15 juin 2021***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2021-08-251

***Approbation du procès-verbal  
de la séance extraordinaire du 30 juin 2021***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

***Messages et activités du préfet***

Madame Anctil félicite la population de la MRC de La Haute-Côte-Nord qui se démarque sur la Côte-Nord en ce qui a trait à la meilleure couverture vaccinale contre la COVID-19. En effet, les taux de vaccination de La Haute-Côte-Nord sont les meilleurs de la région.

RÉSOLUTION 2021-08-252

***Administration de l'Agence des forêts privées  
de la Côte-Nord - coûts de gestion 2021-2022***

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord (AFPCN);

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'AFPCN pour l'exercice financier 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022, au montant de 43 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

#### RÉSOLUTION 2021-08-253

### ***Approbation du Règlement 2021-295 de la Ville de Forestville***

ATTENDU QUE la Ville de Forestville a adopté le règlement 2021-295 modifiant son règlement de zonage 2009-236 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2021-295 tel qu'adopté par le conseil de la Ville de Forestville lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### RÉSOLUTION 2021-08-254

### ***Approbation du Règlement 2021-003 de la Municipalité de Colombier***

ATTENDU QUE la Municipalité de Colombier a adopté le règlement 2021-003 modifiant son règlement de zonage 93-006 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 2021-003 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Colombier lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2021-08-255

***Demande de prolongation pour la révision  
du Schéma d'aménagement et de développement révisé***

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2018, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informait la MRC que certains éléments de son Schéma d'aménagement et de développement révisé ne respectaient pas les orientations que le gouvernement, ses ministères, ses mandataires et les organismes publics poursuivent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit remplacer le Schéma d'aménagement et de développement révisé dans les 120 jours;

CONSIDÉRANT QU'une demande de délai jusqu'au 30 août 2021 a été demandée le 18 août 2020 (résolution 2020-08-193);

CONSIDÉRANT QUE la MRC nécessite un délai plus long pour revoir le contenu de son schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, de repousser au 30 août 2022 le délai pour le remplacement de son Schéma d'aménagement et de développement révisé.

RÉSOLUTION 2021-08-256

***Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture  
sur une superficie d'environ 900 m<sup>2</sup> du lot 4 701 420  
de la municipalité de Sacré-Cœur à des fins d'utilité publique -  
recommandation à la CPTAQ - dossier 432775***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 900 m<sup>2</sup> du lot 4 701 420, pour la mise en place d'un réservoir souterrain de 45 000 litres d'eau à des fins de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a soumis une demande à la MRC afin que le conseil formule une recommandation en tenant compte de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et un avis de conformité selon les dispositions du schéma d'aménagement et de développement en vigueur ou, le cas échéant, selon les mesures d'un règlement intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de contrôle intérimaire 117-2011 visant à favoriser la cohabitation des usages en zone agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord* autorise sur l'ensemble du territoire de la zone agricole, les usages d'utilité publique sous certaines réserves;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé n'est pas utilisé pour l'agriculture et que l'implantation du réservoir souterrain ne nécessite pas l'extension du réseau d'aqueduc ou d'égout à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prévoir des points d'eau facilement accessible pour les services de sécurité incendie (SSI) afin de se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la route 172 sud, dans lequel se situe le terrain visé par la demande, est identifié au SCRSI comme étant problématique en termes d'accessibilité aux points d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du réservoir d'eau permettrait d'améliorer significativement la capacité de réponse des SSI de Sacré-Cœur et Tadoussac dans le secteur de la route 172 sud;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être localisé qu'à l'intérieur de la zone agricole permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et du *Règlement de contrôle intérimaire 117-2011*, recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande et émet un avis favorable au projet soumis par la Municipalité de Sacré-Cœur portant le numéro 432775.

#### RÉSOLUTION 2021-08-257

### ***Avenant 6 au Contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - autorisation de signature***

ATTENDU QUE la MRC a conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le 17 avril 2020, un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à l'avenant 6 au Contrat de prêt conclu dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*.

#### RÉSOLUTION 2021-08-258

### ***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - Société de développement de Sacré-Cœur - développement d'une image de marque pour le Comité touristique de Sacré-Cœur***

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sacré-Cœur a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* pour le développement d'une image de marque pour le Comité touristique de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-029	Société de développement de Sacré-Cœur	Développement d'une image de marque pour le Comité touristique de Sacré-Cœur	10 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention des preuves de financement de tous les partenaires financiers;
2. À l'obtention des preuves de mises de fonds;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

#### RÉSOLUTION 2021-08-259

### ***Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan - application de gestion des organismes communautaires***

CONSIDÉRANT QUE Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan a déposé un projet dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* (FDCS) pour l'acquisition d'une application de gestion pour les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-035	Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan	Application de gestion des organismes communautaires	1 035 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-08-260

**Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) -  
L'Abri Côtier-démarrage d'un café et sandwicherie**

CONSIDÉRANT QUE L'Abri Côtier a déposé un projet dans le cadre du *Fonds local de solidarité* (FLS) et du *Fonds local d'investissement* (FLI) pour le démarrage d'un café et sandwicherie;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre du *Fonds local de solidarité* (FLS) et du *Fonds local d'investissement* (FLI) :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-024	L'Abri Côtier	Démarrage d'un café et sandwicherie	20 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect de la condition suivante :

1. À la réception de la convention des actionnaires;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-08-261

**Évaluation foncière - report du dépôt des rôles d'évaluation  
des municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur,  
Colombier et du TNO Lac-au-Brochet**

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme responsable de l'évaluation foncière pour les municipalités de son territoire régies par le *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les rôles d'évaluation doivent être déposés avant le 16 septembre de chaque année;

ATTENDU la charge de travail importante pour réaliser l'équilibrage du rôle d'évaluation et la nécessité d'assurer une validation complète de celui-ci avant son dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), informe Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, qu'il reporte au 31 octobre 2021 la date du dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur, Colombier ainsi que du TNO Lac-au-Brochet.

RÉSOLUTION 2021-08-262

***Embauche d'une adjointe administrative  
au Service technique et de l'environnement***

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, par la résolution 2021-06-244, autorisait la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir un poste d'adjoint administratif;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues le 12 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Madame Guylaine Valois au poste d'adjointe administrative au Service technique et de l'environnement, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 4 octobre 2021;

QUE les conditions d'embauche de Madame Valois soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2021-08-263

***Embauche d'un conseiller en solutions TI***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la direction générale à octroyer un contrat à la FQM pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel pour l'embauche de deux ressources professionnelles du domaine touristique et du domaine numérique (résolution 2021-03-096);

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un conseiller en solutions TI vise à soutenir le développement numérique sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord et à permettre au plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel en matière de solutions TI pour participer à la prospérité et à la croissance économique régionale;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche s'effectue dans le cadre du programme *Accès Entreprise Québec* (AEQ);

CONSIDÉRANT QUE le Comité de ressources humaines, accompagné du conseiller de la FQM, a procédé aux entrevues de sélection et qu'une recommandation unanime a été formulée pour l'embauche d'un candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine la recommandation du Comité de ressources humaines et autorise l'embauche de Monsieur Martin Servant au poste de conseiller en solutions TI dans le respect du programme *Accès Entreprise Québec* (AEQ) et selon les conditions de travail en vigueur à la MRC de la Haute-Côte-Nord;

QUE son embauche à ce poste soit effective à compter du 30 août 2021.

***Correspondance***

Le directeur général adjoint dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2021-08-264

***Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus  
aux lois municipales - appui à la MRC de Brome-Missisquoi***

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.M., 323 L.C.V.);

CONSIDÉRANT QUE l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 273-0621 de la MRC de Brome-Missisquoi et demande au gouvernement du Québec, de prévoir une modification des lois municipales, telles le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Brome-Missisquoi.

RÉSOLUTION 2021-08-265

***Pérennisation de certaines pratiques technologiques  
acquises en période pandémique pour les conseils et  
les comités municipaux - appui à la MRC de Brome-Missisquoi***

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élus par visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'après plus de quinze mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la participation à distance des élus aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élus en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élus aux conseils et comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités souhaiteraient avoir le choix de déterminer les modalités de participation des élus aux conseils et comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 270-0621 de la MRC de Brome-Missisquoi et demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le *Code municipal du Québec*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales de façon à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution :

- Les modalités de participation à distance des élus aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté;
- Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Brome-Missisquoi.

#### RÉSOLUTION 2021-08-266

### ***Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux - appui à la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier***

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Madame Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mesdames Laforest et Roy, ainsi que Monsieur Demers ont invité les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie*;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

QUE la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M<sup>me</sup> Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités, à M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

#### RÉSOLUTION 2021-08-267

### ***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021 au montant de 1 525 253,39 \$;
- le journal des salaires du 2 juin 2021 au montant de 48 385,57 \$;
- le journal des salaires du 16 juin 2021 au montant de 51 198,60 \$;
- le journal des salaires du 30 juin 2021 au montant de 51 152,63 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de juin 2021 au montant de 5 821,63 \$;
- le journal des salaires du 14 juillet 2021 au montant de 51 455,65 \$;
- le journal des salaires du 28 juillet 2021 au montant de 51 056,53 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de juillet 2021 au montant de 4 225,15 \$;

le tout totalisant une somme de 1 788 549,15 \$.

### ***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée du directeur général adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17 août 2021.

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2021-08-268

***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 32.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier adjoint